

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 7 décembre 2020, à 19 h 35, à la Salle Firmin-Roy située au 385, rue Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2  
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3  
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4  
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5  
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MINUTE DE SILENCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

**20-12-224**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 2020
  - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents

#### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

#### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 5.4. Avis de motion concernant un règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2021
- 5.5. Avis de motion concernant un règlement de délégation de pouvoir
- 5.6. Avis de motion concernant la modification de règlement 20-CM-199
- 5.7. Nomination d'un vérificateur externe
- 5.8. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021
- 5.9. Demande d'aide financière pour le Marathon de l'espoir
- 5.10. Demande d'aide financière de la maison du CLDI de L'Érable
- 5.11. Demande d'aide financière pour Agri-Ressource Arthabaska-Érable
- 5.12. Formation – C6. Fiscalité et financement des municipalités au Québec
- 5.13. Municipalités alliées contre la violence conjugale...à l'heure de la pandémie

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. Panneau de sensibilisation concernant la machinerie agricole

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

#### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Renouvellement entente prévoyant la fourniture de services techniques en eau potable
- 8.2. Entériner mandat Akifer
- 8.3. Résultat des soumissions – Remplacement d'une conduite d'eau potable sous l'emprise du CN
- 8.4. Joindre le PGMR de la MRC de Lotbinière
- 8.5. Renouvellement du contrat de collecte des gros encombrants
- 8.6. Entériner la réparation de la pompe au puits PP-ROC 2008

#### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Mandater la MRC de L'Érable pour la consultation publique dossier Gène-Alliance inc.

#### 10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Offre de partenariat avec le Mont Apic
- 10.2. Adhésion à L'Érable Tourisme et Culture
- 10.3. Arrêt nuitée VR

#### 11. SUJETS DIVERS

#### 12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu D'Arthabaska

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ

➤ Dossier ressources humaines

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressources humaines

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

### 13 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

En ajoutent au point 11 – Sujet divers le point suivant L

11.1 Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Adoptée.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 20-12-225 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

### 3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

#### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :** Octroi d'une aide financière de 23 846 \$ dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.
- **Centre de services scolaire des Bois-Francis :** Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023, 2023-2014.
- **Municipalité de Saint-Ferdinand :** Copie de résolution # 2020-11-297 Projet – bâtiment administratif de la MRC de L'Érable.

#### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### 5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	38 192.82 \$
Rémunération des élus	2 139.24 \$
Rémunération régulière	8 131.24 \$
Factures déjà payées	27 922.34 \$

20-12-226

##### 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de novembre 2020, pour un montant total de 1 434 973.44 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 1 396 780.62 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR NOV. 2020 : 1 434 973.44 \$  
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 38 192.82 \$  
Factures à payer : 1 396 780.62 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

---

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

##### 5.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le point est remis à une séance ultérieure.

**5.4 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021**

La conseillère Roxane Laliberté donne un avis de motion pour le projet de règlement « Décrétant le taux de taxes pour l'année 2021 ». Le règlement sera adopté à une séance extraordinaire du conseil municipal.

**5.5 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR**

La conseillère Mélanie Faucher donne un avis de motion pour le projet de règlement de « Délégation de pouvoir pour la directrice générale/secrétaire-trésorière ». Le règlement sera adopté à une séance extraordinaire du conseil municipal.

**5.6 AVIS DE MOTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 20-CM-199**

Le conseiller Yvan Paquet donne un avis de motion pour le projet de règlement de « décrétant le taux de taxes pour l'année 2020 ». Le règlement sera adopté à une séance ordinaire du conseil municipal.

**20-12-227 5.7 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2020, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE CONFIER le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2020 au Groupe RDL Plessisville/Thetford, comptables agréés.

Adoptée.

**20-12-228 5.8 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi ou le mardi et débuteront à 19 h 00 :

- 11 janvier            - 1er février        - 1er mars            - 6 avril
- 3 mai                - 7 juin              - 5 juillet            - 9 août
- 7 septembre       - 4 octobre         - 15 novembre     - 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

**20-12-229    5.9    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MARATHON DE L'ESPOIR**

CONSIDÉRANT QUE le Marathon de l'Espoir, qui vient en aide à l'œuvre du Partage de Plessisville, a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 50.00 \$ au Marathon de l'Espoir.

Adoptée.

**20-12-230    5.10    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LA MAISON DU CLDI DE L'ÉRABLE**

CONSIDÉRANT QUE la maison du CLDI de L'Érable a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 100.00 \$ à la maison du CLDI de L'Érable.

Adoptée.

**5.11    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR AGRI-RESSOURCE ARTHABASKA-ÉRABLE**

CONSIDÉRANT QUE Agri-Ressource Arthabaska-Érable a déposé une demande d'aide financière la municipalité ;

Le conseil municipal décide de ne pas octroyer d'aide financière à l'organisme.

**20-12-231 5.12 FORMATION – C6 FISCALITÉ ET FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des loisirs, Mme Joannie Lamothe, souhaite poursuivre le programme de formation en ligne offert par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'elle souhaite participer au cours # 6 portant sur la fiscalité et le financement des municipalités au Québec, au coût de 390.00 \$ plus taxes si applicables, pour les membres de l'ADMQ ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des loisirs, Mme Joannie Lamothe, à la formation « la fiscalité et financement des municipalités au Québec » de l'ADMQ au coût de 390.00 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

**20-12-232 5.13 MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE... À L'HEURE DE LA PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE la violence conjugale est mise à rude épreuve dans le contexte que l'on vit présentement ;

CONSIDÉRANT que le regroupement des maisons des femmes victimes de violence conjugale vous invite à agir sans plus tarder ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AGIR en posant des gestes concrets pour soutenir les femmes en affichant publiquement l'engagement de la municipalité contre la violence conjugale.

Adoptée.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 PANNEAU DE SENSIBILISATION CONCERNANT LA MACHINERIE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de l'UPA de l'Érable offre un panneau pour la sensibilisation de rappeler aux automobilistes d'être vigilants en présence de machinerie agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de L'UPA de L'Érable est prêt à verser la somme de 200 \$ pour réduire le coût d'acquisition et il offre également l'installation ;

La Municipalité décide de ne pas faire l'acquisition du panneau de sensibilisation.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **20-12-233 8.1 RENOUVELLEMENT ENTENTE PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy se doit d'avoir une personne ayant la formation requise pour faire le traitement de l'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'aucun employé actuel de la municipalité ne possède cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Plessisville dispose du personnel qualifié pour effectuer le traitement de l'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite renouveler l'entente avec la ville de Plessisville pour la fourniture de services techniques en eau potable ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale secrétaire-trésorière Mme Sylvie Côté, à signer le renouvellement de l'entente avec la ville de Plessisville pour la fourniture de services techniques en eau potable.

Adoptée.

### **20-12-234 8.2 ENTÉRINER MANDAT AKIFER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Côté, à négocier avec M. Yves Garneau de la firme Akifer concernant la proposition reçue pour la supervision d'un forage exploratoire ;

CONSIDÉRANT QU'AKifer n'a pas voulu revoir sa proposition ;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus de la part d'AKifer, il était nécessaire de demander une autre proposition, mais cette fois-ci à la firme Techno Rem inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Techno Rem inc. s'élève à 13 220.00 \$ plus taxes si applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la firme d'AKifer correspond davantage aux attentes de la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté



Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER la proposition de l'entreprise Akifer au montant de 11 880.00 \$ plus taxes si applicable pour la supervision d'un forage exploratoire avec essais de pompage au site du réservoir municipal.

Adoptée.

### **8.3 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SOUS L'EMPRISE DU CN**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

**20-12-235**

### **8.4 JOINDRE LE PGMR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la municipalité de Villeroy doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite déléguer à la MRC Lotbinière, la responsabilité d'élaborer le plan révisé de gestion des matières résiduelles que la municipalité Villeroy doit adopter, en vertu des articles 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Considérant que cette délégation doit être autorisée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en vertu de l'article 53.8 ;

Considérant que la municipalité de Villeroy fait déjà partie d'une entente inter municipale dont l'objet est la gestion et l'exploitation d'un lieu d'élimination de matières résiduelles et de divers systèmes de gestion des matières résiduelles et que la mise en œuvre conjointe d'une nouvelle génération de PGMR semble incontournable ;

Considérant que pour s'assurer que la municipalité de Villeroy soit toujours couverte par un PGMR, les mesures prévues au PGMR de la MRC de l'Érable s'appliqueront pour la municipalité de Villeroy jusqu'à l'entrée en vigueur du PGMR de la MRC de Lotbinière ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, d'autoriser la municipalité de VILLEROY à déléguer à la MRC Lotbinière la responsabilité de procéder à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles que la

municipalité doit adopter, en vertu des articles 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement et d'informer la MRC Lotbinière que la municipalité de Villeroy transmettra, sur réception, une copie de l'approbation ministérielle requise ci-haut, et que cette transmission de l'autorisation ministérielle constituera la délégation à la MRC Lotbinière d'élaborer le plan révisé de gestion des matières résiduelles.

QU'une copie de cette résolution soit aussi transmise à la MRC de l'Érable.

Adoptée.

**20-12-236 8.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE COLLECTE DES GROS ENCOMBRANTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des gros encombrants vient à échéance le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ORAPÉ a soumis une proposition de renouvellement au montant de 1 322.50 \$ plus taxes si applicables, pour un contrat d'un an ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la proposition de renouvellement de l'organisme ORAPÉ pour la collecte des gros encombrants au montant de 1 322.50 \$ plus taxes si applicable, pour un contrat d'un an ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Côté, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée.

**8.6 ENTÉRINER LA RÉPARATION DE LA POMPE AU PUITTS PP-ROC 2008**

Comme la Municipalité n'a toujours pas reçu la facture pour la réalisation de ces travaux, le point est reporté à une séance ultérieure.

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**20-12-237 9.1 MANDAT À LA MRC DE L'ÉRABLE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE - DOSSIER GÈNE-ALLIANCE INC.**

CONSIDÉRANT le projet 7710-17-02-09244-01 de la Ferme Gène-Alliance Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Chapitre Q-2), la municipalité a reçu une copie de l'autorisation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le projet 7710-17-02-09244-01 de la Ferme Gène-Alliance Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément à l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (Chapitre A-19.1), de déléguer à la MRC de l'Érable la responsabilité d'organiser et de tenir la consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de la Ferme Gène-Alliance Inc. et de transmettre à la MRC une copie de tous les documents déposés par cette dernière au soutien de sa demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite également aviser la Ferme Gène-Alliance Inc. qu'elle demandera à la MRC de l'Érable que les frais soient facturés au promoteur du projet ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉLÉGUER à la MRC de l'Érable conformément à l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la responsabilité d'organiser et de tenir la consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de la Ferme Gène-Alliance Inc. relativement à son projet d'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage de suidés sur les lots 723-706, 723-707 et 723-708 ;

DE TRANSMETTRE à la MRC de l'Érable une copie de tous les documents déposés par la Ferme Gène-Alliance Inc. au soutien de sa demande ;

DE DEMANDER à la MRC de l'Érable que l'ensemble des frais de cette consultation soient assumés par le promoteur.

Adoptée.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

**20-12-238**

### **10.1 OFFRE DE PARTENARIAT AVEC LE MONT APIC**

CONSIDÉRANT QUE le Mont Apic offre à la Municipalité un partenariat pour la saison 2020-2021 afin de permettre aux citoyens de découvrir les joies de l'hiver dans un contexte agréable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir la chance à ses citoyens de profiter d'une journée en plein air au Mont Apic à faible coût ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER l'offre de partenariat hivernal du Mont Apic et d'assumer 50% des coûts des billets pour les entrées de ski et de glissades plus taxes si applicables, pour les citoyens de Villeroy.

Adoptée

**20-12-239 10.2 ADHÉSION À L'ÉRABLE TOURISME ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE L'Érable Tourisme & Culture offre à la Municipalité de devenir municipalité partenaire ;

CONDIDÉRANT que la Municipalité peut donner la visibilité à un événement ou à un attrait touristique dont l'entrée est gratuite ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADHÉRER à L'Érable Tourisme & Culture pour une année au montant de 210.00 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

**10.3 ARRÊT NUITÉE VR**

Comme la Municipalité ne dispose pas de terrains pour accommoder les campeurs, il est suggéré de les référer vers le Ministère des Transports pour un accès aux terrains de la Halte routière.

**20-12-240 11.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 28 810 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

## 12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
  - Comité du Parc régional de la Grande Coulée
  - Comité de gestion de la forêt publique
  - Comité d'ingénierie
  - Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ
- Dossier ressource humaine

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Aucune question n'a été posée.

20-12-241

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 21 h 23.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

*Éric Chartier*

---

Éric Chartier, maire

*Sylvie Côté*

---

Sylvie Côté, directrice générale / secrétaire-trésorière